



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cher(e) Sociétaire,

En 2024, les Assurances Mutuelles de Picardie, comme toutes les compagnies, ont fait face à de nombreux chocs qui affectent actuellement le secteur de l'assurance (inflation, climatique, réassurance, transfert de charges de l'assurance maladie obligatoire aux complémentaires santé ...).

L'augmentation des sinistres climatiques ces dernières années impacte l'équilibre de votre Mutuelle. Pour illustration, depuis 2 ans, 40 % de la charge sinistres dommages aux biens, est constituée par des dommages occasionnés par les événements naturels (tempête, grêle, inondation, sécheresse...), plus fréquents et plus dévastateurs, soit près de 20 points supplémentaires à comparer à la dernière décennie.

Afin de retrouver un équilibre financier, et assurer la pérennité du régime des catastrophes naturelles basé sur la mutualisation des risques, le gouvernement a annoncé un relèvement du taux de cotisation « Cat Nat », qui n'avait pas été réévalué depuis 25 ans, applicable au 1er janvier 2025, sur les contrats d'assurance conclus ou renouvelés au 1er janvier 2025 : de 12 à 20 % sur la garantie dommages aux biens des contrats habitation et locaux professionnels, et de 6 à 9 % sur les garanties vol et incendie des contrats automobile.

En outre, le désengagement progressif de l'Etat sur le remboursement de certaines prestations a entraîné un transfert de charges important vers les complémentaires santé.

Et pour supporter toutes ces hausses de charges, il est nécessaire de faire évoluer les cotisations des assurés au bénéfice exclusif de l'amélioration des résultats techniques, puisque nous ne rémunérons aucun actionnaire, comme le prévoit notre statut mutualiste.

Dans le contexte instable et incertain que nous connaissons, les Assurances Mutuelles de Picardie continuent néanmoins à avancer, à progresser dans leurs fondamentaux d'assureur local au service de leurs sociétaires particuliers, professionnels, collectivités territoriales et associations.

Nous sommes animés par l'objectif de vous satisfaire. De l'écoute active en vous proposant des garanties et tarifs adaptés, à la gestion maîtrisée des sinistres, nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner au quotidien.

Nous vous remercions encore pour la confiance que vous nous témoignez d'année en année. Au nom du conseil d'administration et des collaborateurs de l'entreprise, je vous souhaite une **belle année 2025**.

Laurent Marseille

NOUS RECRUTONS !

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel, ou, vous connaissez quelqu'un en quête d'une opportunité ?

Les Assurances Mutuelles de Picardie sont à la recherche de nouveaux talents pour renforcer leurs équipes **commerciales**. Nous rejoindre, c'est faire le choix d'avancer au sein d'une entreprise dynamique et stimulante, et d'évoluer dans un secteur en pleine croissance !

Découvrez ici nos postes à pourvoir !



AVEZ VOUS CRÉÉ VOTRE ESPACE ASSURÉ ?

Savez-vous qu'en activant votre espace assuré en ligne sur www.amp-net.fr, vous accédez à l'ensemble de vos documents en quelques clics ?

Attestations d'assurance, avis d'échéance, détails de vos garanties... tout est centralisé et accessible à tout moment. De plus, **vous pouvez facilement déclarer un sinistre en ligne**. Ne tardez plus et accédez dès maintenant à votre espace personnel !



On se retrouve sur les réseaux ?



Les Assurances Mutuelles de Picardie sont maintenant présentes sur **Facebook** ! Suivez-nous pour rester informé(e) de nos actualités, découvrir nos offres spéciales, bénéficier de nos conseils ou encore retrouver nos opportunités d'emploi.

Si
NOUS
sommes à vos côtés
C'EST
toujours pour
VOUS protéger.

Évolution de la cotisation d'assurance Catastrophes Naturelles



La surprime d'assurance Catastrophes Naturelles va évoluer à compter du 1er janvier 2025. Cette décision gouvernementale intervient en réponse à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements liés au changement climatique.

Découvrez ici plus d'informations sur le régime CATNAT



Protection de votre logement : partez en vacances l'esprit tranquille.

Protégez votre logement avec l'offre de télésurveillance SEPSAD des Assurances Mutuelles de Picardie. Installation offerte et premier mois gratuit pour toute souscription avant le **31 décembre 2024**, en utilisant le code promo **AM/1024**. Bénéficiez d'une surveillance 24h/24 avec alarme connectée et alertes agressions, incendies et coupures électriques.

À partir de **22,50 €/mois**, partez en vacances l'esprit tranquille !

CONTACT :

www.sepsad-telesurveillance.fr/p/amp
01.70.91.81.61 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)
contact@sepsad.com

Évolution de votre mutuelle santé

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 prévoit un nouveau transfert de charges de la Sécurité Sociale vers les complémentaires

Apprenez-en davantage en scannant le QRCode !



Nouveau partenariat avec la Fédération Française de Ballon au Poing !

Les Assurances Mutuelles de Picardie soutiennent activement la vie culturelle et sportive en région. En 2024, nous avons le plaisir de renforcer cet engagement à travers un nouveau partenariat avec la **Fédération Française de Ballon au Poing**.

Ce sport traditionnel, ancré en Picardie depuis le XIXe siècle compte aujourd'hui 30 clubs et 600 licenciés dans la Somme, entre Amiens, Doullens et Albert. Un tiers des joueurs est âgé de moins de 18 ans.

La Fédération s'implique également auprès de la jeunesse en faisant découvrir le Ballon au Poing dans 30 écoles, touchant ainsi chaque année près de 1 000 élèves.

«Nous sommes ravis de concrétiser ce partenariat avec les Assurances Mutuelles de Picardie. Il s'est fait naturellement, car nous partageons les mêmes valeurs de proximité et d'ancrage sur notre territoire Picard. C'est un véritable plaisir de recommander cet assureur local et engagé auprès de tous.»
Francisco BENTO, conseiller technique régional de la FFBP



Retour sur les Finales de la Coupe de France de Ballon au Poing qui se sont tenues le 1er septembre 2024, à l'Esplanade de la Hotoie d'Amiens.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Parallèlement aux recommandations de nos instances professionnelles et plus particulièrement de France Assureurs, les ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE, dans un esprit de transparence et de complète information de leurs sociétaires, vous communiquent ci-après le compte rendu de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'Exercice 2023.
- Lecture du rapport général et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'Exercice 2023.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Indemnités des administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes présenté en conformité de l'Article R.322-57-IV-2° du Code des Assurances.

↳ Première Résolution

L'Assemblée Générale siégeant en Assemblée Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) faisant apparaître un bénéfice de 261.931,46 € (résolution approuvée).

↳ Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023 (résolution approuvée).

↳ Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 de 261.931,46 € de la manière suivante :

- Au compte de Report à Nouveau, ce qui portera le solde à 5 799 635,05 € (résolution approuvée).

↳ Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le montant des indemnités et frais versés aux Administrateurs en 2023 s'élèvent à 33 286 €. L'Assemblée Générale autorise, comme les années précédentes, les Administrateurs à recevoir à titre d'indemnités et frais, la somme plafond de 36 000 € pour l'année 2024, sous réserve des missions spéciales dont certains pourraient être chargés (résolution approuvée).

↳ Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité de l'Article R.322-57-I du code des assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les conventions réglementées (résolution approuvée).

↳ Sixième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport présenté en conformité de l'Article R.322-57-IV-2° du code des assurances par le Commissaire aux Comptes concernant les contrats d'assurances de toute nature, souscrits auprès de la société par ses Administrateurs, ses Dirigeants salariés et leur Conjoint, Ascendants et Descendants (résolution approuvée).

↳ Septième Résolution

Conformément à l'article 17 des statuts, les mandats de Messieurs CAVILLIER, PROUST et PRUVOT arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale.

En conséquence, le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale à renouveler leur mandat pour une durée de 6 ans expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2029 (résolution approuvée).

Charte éthique

Membre de l'association ROAM, notre société s'engage à respecter et promouvoir les principes d'une charte garantissant notre comportement éthique et socialement responsable.



Cultiver une gouvernance démocratique et exigeante

Promouvoir une protection durable des personnes et des biens



Favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs

Maîtriser le développement de nos entreprises



NOS ÉQUIPES COMMERCIALES



Nos attachés
clientèle
en agence



Anaïs GAUDEFROY
AMIENS
agenceamiens@amp-assurances.fr



Mickael SECQ
AMIENS
agenceamiens@amp-assurances.fr



Amandine PHILIBERT
ALBERT
agencealbert@amp-assurances.fr



Adèle LUCAS
BOVES
agenceboves@amp-assurances.fr



Isabelle LESAIN
DOULLENS
agencedoullens@amp-assurances.fr



Sarah MEYER
DOULLENS / ABBEVILLE
agenceabbeville@amp-assurances.fr
agencedoullens@amp-assurances.fr



Emmanuelle GILLARD
ABBEVILLE
agenceabbeville@amp-assurances.fr



Caroline JACQUES
ABBEVILLE
agenceabbeville@amp-assurances.fr



Karine MAJOT
PERONNE
agenceperonne@amp-assurances.fr



Amandine JOSSE
PERONNE
agenceperonne@amp-assurances.fr



Sylvie BODELOT
ARRAS
agencearras@amp-assurances.fr



Virginie LENFANT
BEAUVAIS
agencebeauvais@amp-assurances.fr



Sandra MOREL
AUMAILE
agenceaumale@amp-assurances.fr



Anthony MANTEAUX
Attaché commercial itinérant
anthony.manteaux@amp-amiens.net



Michael TALVA
Responsable Commercial
michael.talva@amp-amiens.net



Charles CREVEL
charles.crevel@amp-amiens.net



Antony LOY
antony.loy@amp-amiens.net



Nos conseillers
itinérants

Retrouvez nous en agence

du lundi au vendredi
9h - 12h30
13h30 - 18h*

*Horaires pouvant varier selon les agences

Siège social des AMP

2, Rue de l'Île Mystérieuse
80440 BOVES
03 22 71 55 00
contact@amp-amiens.net



Nos partenaires



0800 77 24 24



0800 400 200



0805 16 17 18



Réparation automobile
03 22 47 30 98



09 69 39 98 43



Travaux services
Dégâts des eaux
01 53 26 23 27